

mobilité durable**huit places supplémentaires pour l'autopartage**

La Ville de Lausanne accompagne le développement de l'autopartage par la mise à disposition de huit nouvelles places de parc pour le réseau Mobility. A partir du 1^{er} juin 2017, les nouvelles places, réparties dans toute la ville, se sont ajoutées aux deux places créées en 2016 à la rue St-Martin.

Depuis 2011, la Municipalité a adopté une politique de soutien au développement de la mobilité collective qui participe à la réduction du trafic en ville. L'autopartage implique l'utilisation d'un même véhicule par plusieurs usagers. Ce système permet de réduire le nombre de voitures personnelles en circulation puisqu'un véhicule en autopartage remplace en moyenne dix véhicules privés. À terme, la diminution du besoin de places de parc qui en découle permettra de libérer une partie de l'espace public pour d'autres usages, contribuant à une mobilité durable et à une meilleure convivialité des espaces publics.

Les huit nouvelles places sont situées: avenue Davel, rue Beau-Séjour, avenue de l'Avant-Poste, chemin de Renens, avenue de Chailly, chemin de la Colline et avenue Virgile-Rossel.

Par cette action, la Municipalité rappelle son soutien aux initiatives visant à réduire l'emprise de la voiture sur l'espace public et favorisant ainsi une mobilité plus durable.

La Direction des finances et de la mobilité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 01**

Informations supplémentaires disponibles sur : www.lausanne.ch/info-parking

Lausanne, le 2 juin 2017